

L'Académie



ISO

Pourquoi s'intéresser au Travel Risk Management ?

L'entreprise a un devoir de protection vis-à-vis de ses salariés. A défaut, elle engage sa responsabilité financière et pénale. La norme ISO 31030 apporte un cadre et permet aux entreprises d'évaluer leur maîtrise des risques voyages

Médicaments et Travel Risk Management

Voyager avec des médicaments peut sembler anodin. Pourtant, tous les pays n'ont pas les mêmes règles et certains traitements « communs » peuvent être réglementés voire interdits sur place. Ici comme partout dans le Travel Risk Management, la communication suffisamment en amont du départ est clé. Un accompagnement renforcé pourra être nécessaire pour les déplacements plus longs afin de s'assurer que le collaborateur soit correctement pris en charge.



Législations
locales



Sur place



Expatriation



- **Législations locales** : En fonction des pays, les règles peuvent différer. Là où certains médicaments sont réglementés d'autres sont interdits (les opiacés par exemple). Il est primordial que le voyageur soit informé en amont de son déplacement – via des fiches pays ou autres formats en mode push - pour pouvoir prendre les mesures appropriées. Se déplacer avec l'original de l'ordonnance – idéalement en dénomination commune internationale - est toujours utile mais peut parfois ne pas suffire et nécessiter l'ajout d'une attestation délivrée par l'ANSM.
- **Sur place** : Il peut être compliqué de se procurer certains médicaments à destination. La bonne pratique pour les déplacements courts est de prendre son traitement en quantité suffisante pour pallier aux éventuels aléas (prolongations,...). Pour les périodes de séjour plus longues, des dispositions complémentaires sont à prendre. La médecine du travail ou l'assistant pourront aiguiller le collaborateur vers les médecins ou centres locaux où il pourra renouveler son ordonnance et se procurer les médicaments pour éviter les contrefaçons.
- **Expatriation** : L'expatriation, ça ne s'improvise pas. Des sécurité sociale et complémentaire santé appropriées permettront d'avoir une prise en charge complète des frais de soins, nécessitant parfois l'avance des fonds. Côté vaccinations, si elles sont obligatoires, c'est à l'employeur de les prendre en charge. Elles pourront par exemple être organisées par le biais de la médecine du travail.



Qui sommes-nous ?

Odyssey by Axys vous accompagne dans l'optimisation de vos déplacements professionnels. Odyssey, filiale du groupe Axys, c'est plus de 15 000 collaborateurs formés et des déploiements réalisés dans plus de 30 pays.



01 81 93 01 10



contact@axys-odyssey.com



157 Rue Anatole France
92300 Levallois-Perret